

Direction Générale
des Services

Bureau de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 15 juin 2026

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

Routes et Mobilités (M. MAGNE)

50) Déclassement du Domaine Public Départemental sur le territoire de la
Commune de CARSAC-DE-GURSON.

**est mise en ligne sur le site du Conseil départemental à compter du 16 juin
2026 jusqu'au 16 août 2026 inclus
conformément à l'Ordonnance du 7 octobre 2021**

**Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services,**



Signé numériquement
A : PERIGUEUX (24000), FR
Le : 16/06/2026 18:15:40
Département de la Dordogne
(CG24)
Directeur Général des Services
départementaux
Samuel FOURNIER